

Organisation du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques

Directions d'administration centrale

Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP)

Placée sous l'autorité de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) met son expertise et ses ressources au service de la transformation de l'action publique. Elle regroupe plus de 80 experts, consultants et chercheurs pour accompagner les acteurs publics dans la concrétisation leurs projets.

L'objectif : des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces pour les Français, avec les agents publics.

Convaincue que l'utilisateur doit être placé au cœur de l'action publique, la DITP accompagne les acteurs publics dans la conception de politiques publiques centrées sur les bénéficiaires. L'objectif : renforcer l'impact de ces politiques dans la vie quotidienne des Français. Elle pilote également le déploiement d'une démarche d'amélioration continue des services publics, qui associe usagers, agents et administrations.

Cette nouvelle dynamique donne tout son sens à l'action publique et à l'engagement des agents publics. Pour libérer l'énergie publique, la DITP porte aussi la transformation interne de l'Etat. Son credo : promouvoir des organisations centrées sur l'utilisateur, valoriser et donner de l'autonomie aux agents, travailler autrement dans une symétrie des attentions agents/usagers.

Les missions

- La DITP anime et coordonne le programme de transformation publique centrée sur les usagers et suit la bonne mise en œuvre des réformes prioritaires du gouvernement.
- Elle accompagne les ministères dans leurs chantiers de transformation en leur apportant son expertise et des moyens financiers pour concrétiser leurs projets *via* le Fonds pour la transformation de l'action publique.
- Elle anime et coordonne le programme « expérience usager » de l'Etat. Ces travaux portent sur l'amélioration continue des services publics autour de la qualité de service, de la transparence des résultats, de l'écoute usagers, de la simplification de l'administration, de l'optimisation des parcours usagers dans une approche multicanal (web, téléphone, face à face...).
- Elle conçoit et déploie des projets interministériels clés pour la transformation de l'Etat (déconcentration RH, transformation numérique des métiers...).
- Elle innove, teste des solutions avec l'apport de nouvelles disciplines (co-design, participation citoyenne, sciences humaines et cognitives...) au service d'une meilleure conception de l'action publique.
- Elle partage les méthodes et les bonnes pratiques pour diffuser une culture de l'innovation publique.

Organisation

Les équipes de la DITP sont organisées en six grandes missions :

- Pilotage du programme de transformation publique

- Expérience usagers
- Innovation publique
- Accélération de la transformation
- Communication
- Soutien

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

La Direction de la fonction publique, devenue Direction générale de l'administration et de la fonction publique en 1959, a été créée par l'ordonnance du 9 octobre 1945, qui lui donne pour mission de concevoir et de mettre en place une politique d'ensemble de la fonction publique, en particulier dans le domaine des ressources humaines.

Les missions

Un décret, en date du 22 décembre 2016, est venu consacrer le rôle de DRH de l'État de la DGAFP en renforçant sa mission de pilotage et de coordination de la politique des ressources humaines commune à l'ensemble de la fonction publique.

Parallèlement à sa mission de garante de la cohérence statutaire et d'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique.

Partenaire des employeurs publics, elle est au cœur des échanges d'expériences et d'informations et en première ligne dans les défis à relever afin de garantir l'unité de la fonction publique, favoriser la mutualisation des bonnes pratiques, faire progresser le service public dans tous les domaines liés à la gestion des ressources humaines, avec pour objectif, une administration plus efficace dotée d'une GRH plus agile, plus performante, attentive aux réalités du terrain.

Un rôle d'animation et de pilotage autour de 4 missions :

- Construire une fonction publique innovante avec l'ensemble des agents
- Fournir une expertise pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines
- Faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré
- Accompagner la transformation des politiques ressources humaines par la mobilisation des acteurs

Organisation

- La direction générale de l'administration et de la fonction publique comprend deux services et cinq sous-directions :
- le service du pilotage des politiques de ressources humaines ;
- le service des parcours de carrière et des politiques salariale et sociales ;
- la sous-direction de la synthèse statutaire, de la gouvernance et des partenariats ;
- la sous-direction des compétences et des parcours professionnels ;
- la sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information ;
- la sous-direction de l'encadrement, des statuts et des rémunérations ;
- la sous-direction des politiques sociales et de la qualité de vie au travail.

Deux services, cinq sous-directions

[Un arrêté](#), paru au Journal officiel du 25 novembre 2022, précise l'organisation de la DGAFP, qui compte deux services et cinq sous-directions.

Le service de la synthèse statutaire, du développement des compétences et de la donnée

Ce service veille à la cohérence et l'application des règles statutaires générales et portant sur l'exercice du dialogue social. Il promeut la déclinaison territoriale des politiques de ressources humaines. Il favorise la mise en place des outils de développement des compétences des agents publics et d'accompagnement de leur parcours professionnel. Il assure la connaissance, notamment statistique, touchant à la fonction publique et à la gestion des ressources humaines. Il promeut la prospective et une démarche de simplification des normes et des processus de gestion, et favorise la transition numérique et le développement des systèmes d'information dans le domaine des ressources humaines.

Il comprend trois sous-directions :

La sous-direction de la synthèse statutaire, des politiques territoriales et des partenariats

Elle propose et formalise les orientations générales des politiques des ressources humaines dans les administrations publiques. Elle coordonne, au titre de la direction des ressources humaines de l'État, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie interministérielle de ressources humaines en lien avec les ministères et assure le suivi de la mise en œuvre de [La stratégie territoriale RH de l'État](#), en lien avec [Les plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH \(PFRH\)](#).

Elle anime les réseaux interministériels d'acteurs de la fonction de ressources humaines de l'État et ses plates-formes interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines.

Elle élabore, met en œuvre et coordonne les évolutions des textes concernant le cadre statutaire des fonctionnaires, des agents contractuels et du dialogue social.

Elle s'assure de la mise en œuvre des règles et des pratiques relatives à la déontologie dans la fonction publique.

Elle appuie les ministères dans leurs projets de transformation et leurs incidences sur la gestion des ressources humaines, propose des évolutions en matière de modernisation, de simplification, de déconcentration et de territorialisation des ressources humaines. Elle développe l'évaluation et la prospective dans le domaine des politiques de ressources humaines et contribue à la coopération européenne et internationale. Elle participe à la définition et au déploiement de la stratégie de professionnalisation de la fonction ressources humaines.

La sous-direction du recrutement, des compétences et des parcours professionnels.

La sous-direction anime le dialogue avec l'ensemble des administrations sur leur politique d'identification, de développement et de valorisation des compétences et talents.

Elle pilote les politiques de recrutement, de formation professionnelle tout au long de la vie, de mobilité, d'accompagnement des parcours professionnels. Elle pilote le développement d'un [espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique pour la publication des emplois vacants](#).

Elle définit les orientations et met en œuvre des actions permettant de favoriser l'égalité professionnelle, la diversité, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par l'apprentissage et les stages dans la fonction publique. Elle promeut le développement d'une politique inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap dans la fonction publique et, à ce titre, exerce la co-tutelle du [fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#), pour le ministre chargé de la fonction publique de l'État. Elle promeut toutes actions de prévention des discriminations dans la fonction publique. Elle assure le conseil et l'expertise juridique sur les positions statutaires et promeut toutes actions favorisant la mobilité dans la fonction publique ainsi qu'entre secteur privé et secteur public. Elle accompagne les administrations dans la mise en œuvre de toute action dans ces domaines.

Elle coordonne la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans la fonction publique, l'évolution des métiers et accompagne le développement des filières professionnelles. Elle exerce la tutelle des cinq instituts régionaux d'administration (IRA de Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes).

La sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information

Elle a pour mission de piloter le et d'en assurer la diffusion des résultats notamment au travers du [Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2022](#). À ce titre, elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre du programme de la statistique publique, élabore et diffuse les données, études et recherches sur la fonction publique, évaluations et mesures d'impact.

Elle exerce la coordination de l'activité du [centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines](#), élabore et met en œuvre les orientations de la stratégie interministérielle de ressources humaines en matière de renforcement des systèmes d'information sur la fonction publique en tant que responsable de la zone fonctionnelle « ressources humaines » pour les aspects interministériels. Elle participe à la définition des normes de déclarations sociales et au suivi de leur mise en œuvre par la fonction publique.

Elle contribue aux processus de dématérialisation et de simplification grâce au numérique.

Le service des politiques sociales, salariales et des carrières comprenant les sous-directions

Le service définit les règles de rémunération, de déroulement de carrière, de conditions de travail et de protection sociale des agents publics, en veillant à leur cohérence. À cette fin, il définit, en lien avec la direction du budget, la politique salariale applicable à l'ensemble de la fonction publique de l'État et diffuse les instruments juridiques de simplification des règles statutaires et des régimes indemnitaires, tout en veillant au respect des spécificités des employeurs dont il instruit les demandes. Il fait toute proposition d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents publics. Il assure à cette fin la promotion d'une culture de la prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Il comprend deux sous-directions :

La **sous-direction de la politique salariale et des parcours de carrière** a pour mission de proposer et de mettre en œuvre les grandes orientations de la politique salariale dans la fonction publique au travers de l'élaboration des réformes statutaires, indiciaires et indemnitaires qui concernent des corps interministériels ou plusieurs corps, ainsi que par l'instruction des mesures présentées par les départements ministériels à cet effet. À ce titre, elle participe, en lien avec la direction du budget et les départements ministériels, à la préparation et à l'exécution des lois de finances en ce qui concerne les emplois et la masse salariale et expertise les mesures salariales présentées par les départements ministériels.

Elle coordonne l'évolution des parcours et structures de carrière dans la fonction publique ainsi que des régimes de rémunération et fournit une expertise sur les parcours et débouchés de carrière des fonctionnaires.

Elle supervise la gestion du corps des administrateurs de l'État, notamment en assurant le secrétariat du collège des administrateurs de l'État. Elle élabore les règles statutaires et contribue à la promotion et la mise en œuvre des politiques d'ouverture, de transparence et d'harmonisation des parcours concernant les cadres supérieurs, dans le cadre des orientations fixées par la [délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État](#) (Dise).

La **sous-direction de la politique sociale** élabore et met en œuvre les textes concernant la [Ma protection sociale](#) ainsi que ceux relatifs à la protection sociale complémentaire et les règles relatives au [Temps de travail et congés](#), à [Santé et sécurité au travail](#). Elle élabore la législation et la réglementation relative aux différents régimes de retraite propres aux fonctionnaires et aux agents publics.

En lien avec les employeurs publics, elle conçoit et veille à la mise en œuvre du [Plan santé au travail dans la fonction publique](#). Elle définit les orientations concernant les conditions de travail, la prévention

des risques professionnels et l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents publics et assure le secrétariat de la Commission centrale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Elle élabore et met en œuvre la [Mes prestations d'action sociale](#) en matière de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et de vacances et développe, au titre du secrétariat du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État, la connaissance de l'ensemble de l'action sociale bénéficiant aux agents de l'État.

Elle anime différents réseaux de correspondants dans les plates-formes interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines, afin de diffuser les évolutions normatives et les bonnes pratiques identifiées dans son champ de compétence.

Le **cabinet de la directrice générale** est quant à lui en charge :

- des ressources de la direction, à savoir la gestion RH des agents de la DGAFP et le suivi et l'exécution budgétaire du programme 148 « Fonction publique » ;
- de la communication interne, externe et événementielle de la DGAFP ;
- des affaires transverses de la direction et de l'organisation du dialogue social interministériel.

[Direction Interministérielle du Numérique \(DINUM\)](#)

La direction interministérielle du numérique (DINUM) est en charge de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen comme de l'agent, sous tous ses aspects : modernisation du système d'information de l'État, qualité des services publics numériques, création de services innovants pour les citoyens...

Les missions

La direction interministérielle du numérique (DINUM), créée par [le décret du 25 octobre 2019](#), prend la suite de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

Elle accompagne les ministères dans leur transformation numérique, conseille le Gouvernement et développe des services et ressources partagés comme le réseau interministériel de l'État, [FranceConnect](#), [data.gouv.fr](#) ou [api.gouv.fr](#).

Elle pilote, avec l'appui des ministères, [le programme TECH.GOUV d'accélération de la transformation numérique du service public](#).

La DINUM est un service du Premier ministre, placé sous l'autorité de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Organisation

La DINUM comprend une direction de programme, trois départements et un secrétariat général :

- la direction de programme TECH.GOUV pilote le programme interministériel de transformation numérique du service public TECH.GOUV ;
- le département « Infrastructures et services opérés » (ISO) conçoit et opère des services d'infrastructures à valeur ajoutée mutualisés entre les administrations, dont le réseau interministériel de l'Etat (RIE) ;

- le département « [Etalab](#) » coordonne la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'État dans le domaine de la donnée, dont ses composantes juridique et sociétale;
- le département « Performance des services numériques » (PSN) conçoit les plans d'actions interministériels en matière de mutualisation, dématérialisation, pilotage des projets et qualité des services numériques, et soutient leur mise en œuvre;
- le secrétariat général soutient l'activité de la direction : il assure la communication externe et interne, la gestion des ressources humaines et financières, la synthèse des missions et veille à la qualité des conditions de travail des agents.

Structures interministérielles

[Comité Interministériel du Contrôle et de l'Audit Internes](#)

Présidé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, en charge de la réforme de l'Etat, le Comité est une enceinte collaborative d'harmonisation et de professionnalisation des réseaux du contrôle et de l'audit internes au sein de l'Etat.

[Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines \(CISIRH\)](#)

Le CISIRH est un service à compétence nationale (SCN) créé en 2015 et rattaché à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et à la Direction du Budget (DB).

Il s'agit d'une structure interministérielle, qui travaille en interaction forte avec l'ensemble des ministères et qui participe au programme SIRH-paie de l'Etat coordonné par la DINUM.

Les missions

Le CISIRH a pour mission de mener des projets innovants et comportant des dimensions réglementaires, fonctionnelles et informatiques spécifiques au domaine RH de la fonction publique de l'État. Son offre de service s'adresse à l'ensemble de ses partenaires, ministères et tutelles.

Il s'agit de :

- proposer des SIRH convergents et adaptés aux besoins de la fonction publique de l'Etat à travers les projets RenoIRH et RenoIRH Décisionnel, " suite 9 ", INGRES et plus récemment le CTDSN ;
- répondre aux nouveaux besoins des directions de tutelle et des directions ministérielles en charge des ressources humaines en développant de nouveaux outils comme ESTEVE, GRECO, ou le SI compétences
- contribuer à une meilleure connaissance et à une simplification de la réglementation et des pratiques de gestion dans le domaine des ressources humaines.

Organisation

Le CISIRH est structuré autour de deux sous-directions.

1. La sous-direction du numérique et des systèmes d'information (SDNSI) conçoit, réalise et maintient techniquement les systèmes d'information interministériels du CISIRH. Maîtrise

d'œuvre technique et applicative, elle crée les outils nécessaires au déploiement, à l'exploitation et au fonctionnement opérationnel de l'ensemble de ces applications. Elle garantit leur qualité de service et leur cybersécurité. Elle est composée de 4 bureaux :

- le bureau technique exploite et héberge les applications du CISIRH ;
 - le bureau « cœur SIRH » assure la tierce maintenance applicative du SIRH interministériel RenoIRH ;
 - le bureau des applications numériques spécifiques conçoit et maintient les applications RH innovantes (Estève, SI Compétences, Ingres, Gréco ou encore Signac, RenoIRH Décisionnel);
 - le bureau de la déclaration sociale nominative de l'État.
2. La sous-direction des produits numériques métier (SDPNM) définit, conduit et pilote les projets de SIRH en qualité de maîtrise d'ouvrage applicative. Elle contribue à la connaissance et à la simplification des processus et des règles de gestion RH et constitue les référentiels. Elle assure l'ensemble des opérations d'accompagnement des partenaires. Elle propose des logiciels RH adaptés à la fonction publique de l'État. Elle est composée de 4 bureaux :
- le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels interministériels analyse les textes réglementaires en vue de décrire leurs impacts sur les processus RH. Il définit et maintient les référentiels (Noyau RH-FPE) ;
 - le bureau des applications SIRH est chargé de la solution interministérielle RenoIRH ;
 - le bureau des déploiements et de la conduite de changement accompagne les partenaires tout au long de leur projet de raccordement aux applications du CISIRH ;
 - le bureau « centre de compétences éditoriales » conçoit des modules de gestion adaptés à la fonction publique de l'Etat.

Par ailleurs, le CISIRH s'est doté d'un Lab Innov RH pour co-construire et tester la faisabilité de ses projets. Sont directement rattachées au directeur, les fonctions supports et l'équipe chargée de la sécurité des systèmes d'information.